

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 25
RÉCLAMES 3^e page (— d^e —).....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Comité de garantie en visite à Berlin. Il y va remplir une mission de contrôle. — Après les dernières conversations de Londres. L'atmosphère est éclaircie. — Conclusion de l'accord commercial franco-espagnol. — Les élections irlandaises.

Le Comité de garantie est actuellement à Berlin où il s'est rendu afin de régler, de concert avec le gouvernement allemand, les diverses mesures d'exécution relatives tant à la préparation des lois fiscales qu'à la surveillance des opérations de trésorerie. Jusque-là et depuis sa fondation, le 5 mai 1921, le Comité de garanties était chargé du contrôle des exportations et des douanes, et du contrôle de la perception des taxes et devises, destinées à payer le pourcentage du 25 0/0 sur les exportations.

Depuis les dernières notes échangées entre le gouvernement allemand et la Commission des Réparations et l'octroi au premier d'un moratorium, le mandat du Comité de garantie s'est trouvé singulièrement élargi.

Sa mission ne consiste nullement — du moins pour l'instant — à s'ingérer dans l'administration allemande, et encore moins à se substituer à elle. Le Comité n'exerce qu'un droit de regard, destiné à instruire la Commission des Réparations de l'état exact des finances du Reich.

Cette surveillance et ce contrôle n'ont qu'un but : établir la légitimité du moratorium accordé à l'Allemagne et la bonne volonté de celle-ci pour assainir sa situation financière.

On jugera de l'importance du rôle du Comité de garanties si on songe non seulement à la détresse du trésor allemand, mais aussi à la multiplicité et à l'énergie des remèdes prescrits par la Commission des réparations : équilibre budgétaire, compression des dépenses, diminution de l'inflation, augmentation des impôts, emprunts, autonomie de la Reichsbank, etc.

Pour l'instant donc le Comité de garanties laisse aux organisations allemandes leur libre fonctionnement et se borne à surveiller la mise en application des mesures salutaires prescrites.

C'est seulement si le Reich se refusait à prendre les initiatives estimées indispensables par les Alliés que ceux-ci pourraient transformer le Comité de garanties en un organisme plus puissant, plus actif, comparable à la Commission de la dette ottomane, en un mot en un comité chargé d'administrer à sa place les finances de l'Allemagne.

On veut espérer que le gouvernement de Berlin évitera d'amener les alliés à adopter de pareilles mesures, forcément vexatoires.

On ne pouvait attendre et on n'attendait pas, de la rencontre de lundi entre Lloyd George et Poincaré de résultats importants. Il avait été convenu de part et d'autre qu'on causerait mais qu'on ne traiterait rien.

Et, de fait, les deux chefs de gouvernement ont échangé leurs vues au sujet de tous les problèmes à l'ordre du jour : réparations, dettes interalliées, Conférence de La Haye, question de Tanger, Proche-Orient, pacte franco-britannique.

Mais aucun d'eux n'a été approfondi. La conversation, de durée limitée, ne pouvait se proposer de liquider le moindre affaire. Par contre, elle était destinée à conférer une allure officielle aux nombreux témoignages de sympathies que M. Poincaré a reçus à Londres de tous côtés ; de plus, elle avait pour objet de préparer les prochaines négociations qui vont se poursuivre entre Paris et Londres et qui, en raison de leur caractère difficile et tout délicat, exigent pour réussir de se développer dans une atmosphère de pleine cordialité.

Il semble que ce résultat a été atteint pleinement et qu'il n'y a plus, en conséquence, qu'à se féliciter de la visite du Président du Conseil français sur les bords de la Tamise.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître — et les derniers événements confirment le bien fondé de cette distinction — les rapports franco-britanniques comportent deux aspects : l'aspect sentiment et l'aspect intérêts.

Tant qu'il s'agit de sentiment la concorde, l'union sont complètes en-

tre les deux pays : on ne peut rêver plus parfaite unanimité. Mais dès que les intérêts entrent en jeu, l'opposition, irréductible, apparaît.

Dès lors, tout le problème des relations franco-britanniques se ramène à ceci : ne peut-on tirer parti de cette double situation de faits, pour le plus grand avantage des deux nations ?

La solution de cette difficulté doit être possible.

Les négociations commerciales menées depuis plusieurs mois, souvent avec difficulté, entre la France et l'Espagne, viennent enfin d'aboutir à un accord.

On peut prévoir que la nouvelle convention douanière entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet.

D'une façon générale, on peut dire que nous bénéficions de la clause de la nation la plus favorisée : nous obtenons le tarif minimum espagnol sur tous les articles, sauf quelques-uns d'entre eux pour lesquels Madrid consent néanmoins à de très appréciables dégrèvements.

Certes, le nouveau traité ne donne pas satisfaction sur toute la ligne à nos exportateurs. En pouvait-il être autrement ? Non, évidemment. Du moins, il permettra de reprendre avantageusement pour les deux pays les échanges commerciaux interrompus depuis la dénonciation du *modus vivendi*, le 10 novembre dernier.

Souhaitons maintenant que cet accord économique soit le présage d'une entente absolument générale entre la France et l'Espagne.

Des élections ont eu lieu dimanche en Irlande du Sud.

Ces élections constituaient une sorte de referendum : le pays est-il avec les partisans de la conciliation, pour l'autonomie de l'Irlande dans le cadre de la Grande-Bretagne ? Le pays est-il avec les irréductibles, pour l'indépendance absolue, en dehors de l'Empire ?

A l'heure actuelle, les résultats complets ne sont pas connus. Mais, des indications recues, on peut conclure que la majorité du pays est favorable à la ratification du traité.

Reste à savoir si le parti républicain, irréductible, consentira à mettre un terme à la lutte fratricide.

Ce serait à souhaiter pour le bien de l'Irlande.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Les relations économiques entre la Belgique et la France

Interviewé par la « Nation belge », à l'issue de la réunion des délégués français et belges chargés d'examiner la question des relations économiques franco-belges, M. de Margerie, ambassadeur de France, s'est déclaré pleinement satisfait. « Certes, a-t-il ajouté, les négociations seront longues, mais j'ai la conviction qu'elles aboutiront. »

La misère autrichienne

Le *Courrier de Vienne* publie une information de Vienne sur laquelle les journaux allemands gardent le silence.

D'après cette information, le cabinet de Berlin aurait annoncé au cabinet de Vienne, au sujet de la situation économique de l'Autriche, que dans l'état actuel de l'Allemagne, il ne peut lui porter secours, et que du reste ce serait contraire au traité de Versailles.

M. Vandervelde quitte Moscou

La « Freiheit » apprend que les défenseurs des socialistes révolutionnaires devant le tribunal de Moscou ont adressé à ce tribunal une lettre où ils relèvent les violations de la convention de Berlin commises au cours du procès. Toutefois, ils déclarent rester à la disposition des accusés.

Ceux-ci les ayant relevés de leurs paroles, les défenseurs, MM. Liebknecht, Rosenfeld et Vandervelde, se sont mis en route pour leurs pays respectifs.

Lénine est-il malade ou bien portant ?

Hier, un bulletin médical disait que Lénine allait mieux. Aujourd'hui,

un autre bulletin déclare que le dictateur perd l'usage de la parole. On ne sait vraiment plus à qui croire et c'est à titre de document qu'on donne la dépêche suivante qui est datée de Riga :

On apprend de bonne source que les spécialistes étrangers qui soignent Lénine ont définitivement déclaré qu'il souffre d'une paralysie affectant l'organe de la parole. Le malade a toute sa connaissance et peut encore parler, mais avec difficulté. Son rétablissement est impossible, mais on croit qu'il peut néanmoins vivre encore quelques années.

Deux explorateurs qui viennent de loin

Deux jeunes savants anglais, qui avaient quitté Londres en septembre 1920 avec la British Antarctic Expedition, dans le but d'établir la carte des rivages occidentaux de la mer de Weddell, viennent d'arriver à Newcastle-on-Tyne à bord d'un baleinier norvégien qui les recueillit sur un point désert de la côte où ils avaient passé douze mois sans autre nourriture que les phoques et les pingouins qu'ils pouvaient tuer.

La fermeture des usines de porcelaine à Limoges

Le « Courrier du Centre » publie l'information suivante :

L'Assemblée générale des fabricants de porcelaine représentant les vingt-deux usines syndiquées, a eu lieu mardi après-midi. Aucune communication n'a été faite à la presse, mais nous croyons savoir que, par suite de la nécessité où elles se trouvent, en raison du conflit des calculateurs, les fabrications de porcelaine vont, à partir de samedi prochain, et au cours de la semaine suivante, fermer successivement leurs portes.

L'épilogue d'un grand procès

Le jury de la Seine a rendu son verdict dans l'affaire de Mme Bessarabo et de sa fille, inculpées d'avoir assassiné M. Bessarabo et d'avoir mis le cadavre dans une malle.

La fille a été acquittée ; Mme Bessarabo a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

Mort de M. Take Jonesco

M. Take Jonesco, ancien président du conseil de Roumanie, est mort mercredi des suites d'une crise d'angine de poitrine.

On connaît la part prépondérante prise par l'homme d'Etat roumain à la préparation de l'opinion publique roumaine de 1914 à 1916, pour l'entrée en guerre contre les puissances centrales. Il fut, avec Nicolas Filipesco, l'âme de l'action entreprise dans tout le royaume pour créer ce courant qui fit se dresser tout le peuple roumain, en août 1916, pour la réalisation de l'unité nationale.

La Roumanie perd en Take Jonesco un de ses premiers hommes d'Etat.

Chambre des Députés

Séance du 20 juin 1922

Dans sa séance du matin, la Chambre a discuté les interpellations sur la réforme de l'enseignement primaire. M. Aussol combat l'enseignement gréco-latin qu'il accuse d'avoir donné de mauvais résultats. M. Grousseau déclare se joindre à M. Ferdinand Buisson qui demande que l'argent des Caisses des Ecoles soit donné à toutes les écoles qu'elles soient.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion de la loi sur le recrutement militaire. A ce moment un homme âgé placé dans une tribune, lance quelques papiers sur la Chambre et crie : « A bas les mercantis et les voleurs ! » Il est expulsé.

La Chambre discute l'article 2 de la loi sur le recrutement, article 2 qui fixe la durée du service.

Un amendement de M. Montyon demandant qu'une loi spéciale détermine tous les 5 ans les modalités suivant lesquelles se fera le service militaire est repoussé.

M. Lefèvre soutient un amendement réclamant le service de 2 ans. La discussion est renvoyée à jeudi.

Sénat

Séance du 20 juin 1922

Le Sénat discute les interpellations sur la politique financière et fiscale du Gouvernement à l'égard des budgets des départements et des communes.

M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, donne communication du projet de Gouvernement. Un vote de confiance est voté.

CHRONIQUE LOCALE

Locaux scolaires

Ainsi donc, comme l'a décidé le Conseil municipal dans sa séance de lundi dernier, la valse des écoles publiques va avoir lieu à Cahors. Ce sera pour octobre 1922.

L'école de filles de la rue Fénélon ira dans l'école de garçons de la rue du Lycée ; l'école de garçons de la rue du Lycée ira à l'école de filles des Carmes ; l'école de filles des Carmes ira, ou plutôt reviendra, dans l'immeuble de la place Thiers.

Ces déménagements et emménagements ne troubleront pas la quiétude des Cadurciens ; mais certains se demandent si les locaux de la rue du Lycée qui, il y a à peine 3 ans, étaient déclarés inhabitables pour les garçons, ne le seront pas demain pour des filles.

On se souvient, en effet, qu'à cette époque, on ne traitait cette école que de taudis, et si nous feuilletons la collection du *Journal du Lot*, nous trouverions qu'il y a à quelque 17 ans, nous avions été invité et amené à démontrer que cette école n'était pas habitable. C'était vrai, mais elle a été habitée quand même jusqu'à ce jour, et elle sera habitée encore pendant longtemps par les jeunes filles.

Mais l'école de la rue Fénélon est, paraît-il, dans un état si lamentable, que l'école de la rue du Lycée est, en comparaison, un Palais.

Seulement, le Conseil municipal n'a pas voulu fermer complètement l'école de la rue Fénélon. Ainsi qu'on a pu le lire dans le compte rendu de la séance, on conserve la classe enfantine.

Eh bien, il faut espérer que des réparations seront faites pour recevoir les bébés, car si nous en croyons ce qu'a dit un conseiller municipal en séance, « les enfants devenaient aveugles dans cette école ».

Fichtre ! Et ce n'est que depuis lundi que l'on s'en est rendu compte : jusqu'à ce jour personne n'avait eu le courage de dénoncer ce danger qui guettait les enfants ?

Il ne faut rien exagérer : la décision du Conseil municipal est bonne, mais à une condition, que les locaux des divers immeubles soient aménagés de façon propre, c'est-à-dire bien nettoyés.

De cette façon, la classe enfantine est bien à sa place dans la rue Fénélon, qui est le centre du quartier populaire de la ville.

Une école enfantine dans des endroits écartés de la ville, sur les quais Cavaignac par exemple, comme on l'a proposé, n'offre aucune sécurité pour les bambins. On comprend pourquoi.

Le quartier des Badernes doit avoir son école enfantine dans les Badernes ; la leur enlever, ce serait aller contre les intérêts des familles et des enfants surbord. Qu'on nettoie les locaux d'abord.

LOUIS BONNET.

Un arrêté municipal.... respecté !

Il est expressément défendu de déposer des ordures ou des décombres sur les cales des nouveaux quais. Les délinquants seront rigoureusement poursuivis. Les décombres doivent être portés en aval du moulin du Périé.

C'est à peu près dans ces termes que la municipalité, bien avisée, a exprimé sa volonté de sauvegarder les berges des nouveaux quais.

L'avis se dresse, menaçant, sur un poteau planté au début du quai.

Il est piquant de constater que la municipalité se met, elle-même, en contravention !

Depuis quelques jours un tombereau municipal va vider son contenu sur la berge et même sur le chemin réservé aux piétons. Le tombereau pénètre sur ce chemin près du pont Louis-Philippe, continue paisiblement sa route, obligeant mamans et bambins à se réfugier sur la voie carrossable, et va vider son contenu sur le chemin, en face la villa « Les Iris ».

Si, à la lecture de ce mot, on ne fait pas vivement disparaître les tas de décombres, nos édiles pourront admirer le spectacle.

Il est vraiment navrant de voir ce coin ravissant abîmé à plaisir. C'est, dans la ville, la seule promesse qu'on trouve un peu de franchise. Les promeneurs et les enfants

surtout sont de plus en plus nombreux sur ces quais. Il est inconcevable qu'on n'ait pas le souci de les préserver des vandales.

Les acacias plantés sur la berge seraient ravissants, mais on les étouffe tous les jours un peu plus sous un amoncellement grandissant de décombres.

De grâce, M. de Monzie, vous qui affirmez avoir le souci de la beauté de Cahors, donnez des ordres pour que l'on ne fasse pas une horreur de ce joli coin de notre bonne petite ville !..

NOS MORTS

Ce soir, jeudi, à 1 h. 30, a eu lieu, en gare de Cahors, l'ouverture du fourgon funèbre contenant les cercueils de 14 enfants du Lot morts au champ d'honneur.

Les honneurs militaires ont été rendus avec le cérémonial habituel, puis les cercueils, placés dans le hall spécialement aménagé ont été remis aux familles.

Médaille militaire

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Bor, le sympathique chef de cabinet de M. le Préfet du Lot, vient d'être décoré de la médaille militaire, pour sa belle conduite pendant la guerre.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote Jean Vaysières, sous-lieutenant au 34^e d'artillerie, à Périgueux, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de sortir avec le n^o 1 de l'école de transmission par sans fil et la terre, organisée à Limoges pour la région du Sud-Ouest. Il est, de plus, proposé comme instructeur de corps d'armée par le Commandant directeur du cours.

Nos cordiales félicitations à notre jeune compatriote qui est le fils du sympathique directeur de l'Ecole annexe.

La Renaissance française en Alsace et en Lorraine

La Renaissance française en Alsace et Lorraine, dont le Président est le général Hirschauer, sénateur de la Moselle, met en rapport les écoliers et écolières d'Alsace et de Lorraine avec leurs petits camarades des autres régions. C'est une œuvre d'assimilation destinée à rendre les plus grands services. Ceux de nos lecteurs ou lectrices qui veulent avoir un petit filleul alsacien ou lorrain doivent le faire connaître au secrétariat général de la Renaissance française, 18, rue des Volontaires, Paris, 15^e.

AVIRON CADURCIEN

L'A. C. était représenté à la Fête Fédérale de Saint-Gaudens par quatre de ses athlètes.

Voici les résultats obtenus dans le concours athlétique auquel ils ont participé :

8.000 mètres : 1^{er} (Marmiesse).
1.500 mètres : 2^e, derrière T. O.
Course de relais : 2^e, derrière T. O. E. C.

Classement par Société : 3^e.

Pourvoi en Cassation

Nous avons annoncé que Couget, condamné par la Cour d'assises du Lot, à 5 ans de réclusion pour incendie volontaire, avait signé son pourvoi en Cassation, vendredi.

Réflexion faite, Couget, samedi, a retiré son pourvoi.

Spéculation

M. le Commissaire de police a interrogé, suivant commission rogatoire du Parquet de la Seine, une dame habitant Cahors, contre laquelle plainte était portée pour spéculation.

Cette dame, concierge d'un immeuble à Paris, aurait fait verser comme « denier à Dieu » une somme assez importante à un locataire qui voulait un logement dans l'immeuble.

Le locataire prétend avoir versé 300 francs de « denier à Dieu », — on devrait plutôt dire « denier à la concierge ».

La dame affirme n'avoir touché que 200 francs.

La dame a prétendu que ce denier n'était pas exagéré, car le loyer était de 3.000 francs.

M. Caillou, commissaire de police, ne peut que transmettre cette réponse au parquet de la Seine.

Obsèques de M. Paumès

Les obsèques de M. Paumès ont été célébrées mercredi matin. Elles ont donné lieu à une touchante manifestation de la part des membres de l'enseignement et d'un nombreux public pour rendre hommage à la mémoire du distingué professeur si brutalement ravi à l'affection des siens et des nombreux amis qu'il comptait à Cahors.

Un long cortège a suivi au champ de repos le corps du regretté disparu. Le char funèbre était recouvert de nombreuses et magnifiques couronnes et gerbes de fleurs. Toutes les couronnes n'ayant pu être placées sur le char, plusieurs étaient portées par des élèves du lycée.

Au cimetière, d'éloquents discours furent prononcés par M. Foch, professeur, au nom de l'Administration universitaire et du lycée, M. Chaussade, professeur de 1^{er}, au nom de l'Amicale des Professeurs, M. Daynard, au nom de la Société des Etudes du Lot.

Discours de M. le Proviseur

Messdames, Messieurs,

Lorsqu'il y a deux jours la nouvelle se répandit, aux premières heures du matin, que M. Paumès avait cessé de vivre, ce fut parmi nous tous une douloureuse stupeur. Le coup était si brutal et si soudain que personne n'y pouvait croire. Nous ne pouvions imaginer que celui qui nous avait quittés la veille, souriant et plein de vie, après avoir accompli allégrement sa tâche quotidienne, venait en un instant de fermer les yeux à jamais. Il faut s'incliner devant l'atrocité de la mort, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de regretter le meilleur des collègues, et tous nos élèves, le plus dévoué et le plus bienveillant des maîtres.

C'est avec l'émotion la plus profonde qu'au nom de l'Administration universitaire et au nom de ce Lycée Gambetta, qui fut son cher, j'apporte un dernier hommage et j'adresse un suprême adieu à cet homme excellent, à ce professeur distingué, qui pendant tant d'années nous a enseignés, pendant tant d'années nous a inspirés, pendant tant d'années nous a encouragés à servir sans relâche notre maison.

M. Paumès était entré dans l'Université à dix-huitième année. Nommé d'abord répétiteur au lycée de Cahors, puis au lycée de Bordeaux, il venait de terminer ses études de boursier de licence, les cours de la Faculté des Lettres de cette ville. C'est là qu'il devait faire de solides études littéraires et prendre le goût des recherches érudites. Nommé professeur de classes supérieures au collège de Lectoure en 1897, il fut appelé en 1898 comme professeur d'histoire au lycée de Cahors et il ne l'a plus quitté.

De ces sages qui, ayant trouvé dans le monde un coin de leur cœur, se contentent de dresser leur tente, s'y font un foyer, et, dans la sympathie et l'estime de tous, y vivent et y meurent. Il était de ceux aussi qui n'ont pas à craindre de s'user par un long séjour dans un même lieu et qui ne risquent pas de perdre tout d'un coup leur cœur, en se faisant mieux connaître. A mesure qu'il contraignait qu'on le pratiquait depuis plus longtemps, on découvrait en lui de nouvelles qualités et l'on avait des raisons nouvelles de l'estimer davantage.

Vous tous, Messieurs, qui l'avez connu et qui l'avez aimé, vous garderez le souvenir de cet homme de bien, au regard doux et bon, à la parole caressante, qui aura été pour nous comme un modèle de sagesse et de bienveillance, aimable et d'inépuisable dévouement. Ils le savent bien tous ces élèves qui, pendant trente-deux ans, se sont succédé sur les bancs de sa classe et pour qui il a dépensé, non pas seulement toutes les ressources de son esprit si fin et de son grand savoir, mais tous les trésors d'un cœur plein d'indulgence et de tendresse. Cet historien n'a jamais oublié qu'il était un éducateur. Il n'a jamais oublié qu'il ne devait pas lui suffire de meubler l'intelligence de ses jeunes auditeurs de notions et de faits, mais qu'il avait pour mission plus haute d'élever leurs âmes et de mettre dans leurs cœurs les germes des nobles qualités qui doivent faire d'eux des hommes. Je sais qu'il se suivait dans leur carrière et qu'il se réjouissait de leurs succès. Je sais aussi que dans les jours sombres de la guerre il les accompagnait avec sa pensée et son cœur sur tous les champs de bataille, et qu'il devenait fier de leur vaillance, douloureusement meurtri par les blessures et par les deuils. Et, tandis qu'à l'arrière il s'efforçait généralement de rendre tous les services et de se dévouer dans tous les événements, il ne cessait de dresser le compte lamentable de tous ces chers élèves qui tombaient l'un après l'autre dans les combats et dont il avait contribué à faire des héros. Nul plus que lui n'a pu nous aider à établir la longue liste funèbre inscrite sur le monument que nous inaugurons ces jours passés. Vous ferai-je cette confidence ? Il m'avait demandé l'autorisation d'aller aujourd'hui même dans une ville voisine apporter l'hommage du Lycée à un de ses anciens élèves tombé au champ d'honneur, dont le corps était ramené du front — et à l'heure précise où il devait prendre la parole et dire à ce malheureux enfant un suprême adieu, c'est nous, par une amère ironie du sort, qui le conduisons à sa demeure dernière et c'est moi qui dois prononcer son éloge funèbre.

Messieurs, je sens profondément la tristesse infinie qu'un tel événement fait peser sur nous. D'autres pourront vous dire que l'activité de M. Paumès ne se bornait pas aux devoirs de sa classe ; qu'il dépendait des trésors de patience et de science pour arracher leurs secrets aux vieilleries pierreuses de nos maisons et de nos monuments cadurciens ; qu'il était mieux que personne au courant de l'histoire et des légendes de sa ville d'adoption ; qu'il était le modèle des chercheurs érudits et des guides ingénieux. — Je veux simplement m'incliner bien bas devant les restes de l'homme de bien et du maître excellent qui fut notre collègue, et au nom de l'Université à laquelle il fait honneur, au nom de ce

Lycée qu'il a si fidèlement servi et qu'il a tant aimé, je lui adresse mon suprême adieu. Puissiez-vous honorer de votre sympathie et de votre amour, apporter quelque réconfort à sa veuve éplorée et à son cher fils, dans cette heure de détresse où leur pauvre cœur est brisé par une si brutale séparation.

Discours de M. Chausse

Au nom de ses collègues, au nom de notre Amicale, j'apporte le suprême adieu à l'excellent collègue, à l'honnête homme, à l'ami très cher qu'était celui dont la dépouille mortelle a disparu pour jamais à nos yeux, mais dont l'image restera toujours vivante dans nos mémoires et dans nos cœurs, parmi celles qu'on évoque lorsqu'on a besoin de se reconforter par l'exemple du devoir simplement accompli, simplement accompli de la conscience, droite et de l'humilité, mais généreux courage qu'exige la pratique de ces vertus.

Tel je l'avais connu vers l'âge heureux de la vingtaine, et, tel, je le retrouvai à Cahors, déjà blanchi par la cinquantaine, mais toujours jeune de cœur, d'esprit et de visage. C'était toujours le même regard clair et pénétrant, la même physionomie ouverte, la même intelligence vive et curieuse, la même faculté d'enthousiasme, le même amour pour ce qu'il pensait être le bien et le vrai !

Il gardait au fond du cœur le culte du village natal. Mais il était devenu Cadurcien dans l'âme. Nul mieux que lui ne connaissait en détail, n'aimait en art, son cher Cahors et son cher Quercy. Quelle joie était pour lui d'en revivre le passé, d'en mettre en valeur les incomparables beautés auprès des étrangers ou des profanes ?

Mais on ne peut pas aimer ainsi la petite patrie sans aimer d'un amour d'un amour passionné. Il fut un bon Français dans toute la force du terme, et il le montra au cours des années terribles dont le souvenir saigne encore au fond de nous-mêmes. Il le montra dans tous les actes de sa vie. Or, il était de ceux dont la parole est de l'action. Citoyen, professeur, il défendit sans faiblesse les fortes traditions sur lesquelles il basait notre grande histoire, où l'idéalisme généreux sait accepter la tutelle féconde de l'expérience réaliste et du bon sens national.

Que dire du collègue et de l'ami ? Au premier abord il gagnait les sympathies ; tout de suite après il imposait l'estime, et c'était pour toujours. Il nous était donc particulièrement cher.

Aussi avons-nous pour ceux qui lui tenaient de plus près, pour sa famille désolée, la sympathie la plus douloureuse : nous savons comme il aimait les siens.

Voire douloureuse, car il est de ceux qui ne peuvent pas et qui ne voudraient pas être consolés. Puissiez-vous, du moins, trouver je ne sais quelle amère fierté à son souvenir qui laisse choir tous ceux qui l'ont connu et qui vous pleurent.

Et vous, son fils, vous qui fûtes l'élève de notre Lycée et que nous ne séparions pas de votre père dans notre affection, vous qui êtes digne de lui, vous nous donnerez cette consolation de pouvoir le retrouver en vous. Adieu, Paumès ; adieu, cher Ami ; adieu, Paumès.

Discours de M. Daymaré

Mesdames et Messieurs,

M. le Proviseur du Lycée Gambetta vient de nous adresser un discours, comme universitaire dans cet établissement, mais sa fonction de professeur d'histoire ne pouvait suffire à son besoin d'activité et à son zèle d'historien.

Je viens vous dire, à mon tour, au nom de la Société des Etudes du Lot, ce qu'il était comme professeur d'histoire locale, auprès du public quercynois.

Ce n'est qu'après un séjour de plusieurs années dans notre ville, et alors qu'il était devenu cadurcien par adoption, qu'il se décida, sur nos instances, à entrer dans notre Compagnie. Il devint, bientôt, un de ses membres les plus actifs et les plus en vue.

Ses études se portèrent, principalement, sur l'histoire de notre cité, depuis les débuts de la Grande Révolution, et, en particulier, sur ses établissements d'instruction. Le résultat de ses recherches est condensé dans l'ouvrage qu'il a publié, en 1907, « Le Collège Royal et les Origines du Lycée de Cahors ».

Lorsqu'au cours de nos séances, un nom propre ou un fait intéressant était mis en avant, M. Paumès en faisait le sujet d'une petite leçon pleine de précision et d'érudition. Peu d'années après, il a publié un « Petit Guide du Touriste à Cahors », et une « Géographie du Lot », dans laquelle domine la partie historique.

Son activité ne se manifesta pas, seulement, en écrits et en paroles, elle était agissante. Il était devenu, peu à peu, l'âme et la cheville ouvrière de la Société des Etudes. C'est lui, en effet, qui préparait la composition de notre Bulletin trimestriel, qui organisait les excursions archéologiques et qui faisait la correspondance générale.

Il m'avait succédé, beaucoup plus jeune que moi, à la présidence de la Société. D'après le cours naturel des choses, c'est lui qui devait parler devant mon cercueil. Il est mort prématurément et c'est le vœu que nous devons tous nous en souvenir.

Si sa mort est prématurée, elle n'est pas imprévue. Il avait tellement prodigué son dévouement aux œuvres de guerre, que le surmenage avait profondément altéré sa santé. Nous recevions ses confidences à ce sujet. Il est, lui aussi, une victime de l'arrière. Ce titre augmente notre admiration et nos regrets.

La Société des Etudes ne profitait pas seule de ses qualités d'esprit. M. Paumès était un familier de notre boulevard. On ne le voyait jamais seul. Aussi accueillant que serviable et modeste, il était très répandu dans le monde intellectuel de notre ville. On recherchait sa compagnie, parce que sa conversation était instructive, parce que son caractère était loyal, parce que son jugement était droit.

Combien il est douloureux, pour nous, de voir disparaître subitement un esprit aussi lumineux et une érudition aussi intéressante. C'est une grande perte pour le patrimoine intellectuel et moral de notre cité.

J'ai le devoir de dire, enfin, pour entrer dans ses propres vues, qu'il était fonctionnaire et ouvertement catholique, de ces catholiques, qui, par leurs qualités et par leur tolérance, imposent l'estime et attirent les amitiés.

Mon cher Monsieur Paumès, la longue suite du cortège qui vous accompagne jusqu'à votre dernière demeure, témoigne de l'ampleur des sympathies que vous avez groupées autour de vous. Elles constituent le cher héritage que vous laissez à votre veuve et à votre fils.

Je dépose au pied de votre cercueil l'hommage des profonds regrets de vos collègues de la Société des Etudes du Lot.

C'est au milieu de la plus vive émotion que ces discours ont été écoutés par les nombreux auditeurs qui ont témoigné, avec les regrets provoqués par la mort de M. Paumès, l'expression de leurs sincères sympathies à la famille en deuil.

Nous renouvelons à Mme Paumès, à son fils, à la famille, nos vives condoléances.

A qui le lorgnon ?

Un lorgnon a été trouvé sur la voie publique par M. Dizier, directeur des Tabacs à Cahors. Le lui réclamer.

Accident

Mardi soir, une camion et une charrette, lourdement chargés de sacs remplis de vieilles chaussures, suivaient la rue Joffre, quand la charrette, qui se trouvait devant le magasin de M. Puig, se renversa par suite de la rupture de la roue droite.

On eut toutes les peines du monde à relever le cheval, engagé au milieu des brancards brisés. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. Le cheval lui-même n'était pas blessé.

La voiture seule était dans un piteux état.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

La course éliminatoire Peugeot de dimanche dernier a permis aux couleurs rouge et noir d'affirmer leur supériorité dans une autre branche de sport. Après les lauriers éclatants du concours de Saint-Gaudens, où tous les prix de tir individuels et d'équipe furent fauchés par cette vaillante société, voilà que ses membres sont en passe de devenir les as du vélo.

C'est, en effet, un des leurs, Valadié, qui passa le premier la ligne d'arrivée, après une course très dure et rudement menée.

On dit que sa victoire est due uniquement à un bel emballage, peut-être, mais fournir un tel effort après 80 kilomètres n'est pas à la portée de tous les jarrets ! ! !

Valadié, et c'est là où réside surtout sa supériorité, est arrivé dans un état de fraîcheur remarquable alors que la plupart de ses concurrents étaient à bout de forces.

Le Compound, élargissant son cadre d'action, serait sur le point de constituer une section cycliste. A sa tête se trouverait un de nos plus sympathiques champions du Lot.

Si ce bruit se confirme on pourrait encore entendre parler du C. C. C.

Lauzes

Nos héros. — A l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, célébrées à Rochefort-sur-Mer, les troupes de cette garnison furent passées en revue par M. l'Amiral Commandant la Flotte.

A l'issue de cette revue, qui eut lieu sur le grand Cours, il fut procédé à la remise de quelques croix de guerre, avec ou sans palmes, à des officiers et soldats de tous grades.

Parmi les décorés nous sommes heureux de relever le nom de notre compatriote, M. le lieutenant Paul Couderc, mort pour la France en août 1914, et auquel le Gouvernement de la République a décerné, à titre posthume, la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec palmes.

C'est en pleurant à chaudes larmes, que le jeune Lucien Couderc, âgé de neuf ans, l'un des fils du glorieux officier, a reçu les deux insignes que son père avait si bien mérités.

En épinglant la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre, sur la veste du jeune Couderc, M. l'Amiral rappela les états de service — trop courts hélas — du lieutenant Paul Couderc, et dit au petit futur soldat de France de se rappeler et de marcher sur les traces de son père, M. le lieutenant Couderc.

Très ému et sanglotant, la poitrine ornée des deux décorations, le jeune Couderc

s'est jeté dans les bras de sa mère qui assistait à cette cérémonie et c'est en pleurant que la mère et le fils se sont retirés, emportant avec fierté les Croix des braves.

M. le lieutenant Paul Couderc était originaire de Lauzes et le plus jeune fils d'une assez nombreuse famille. Quatre de ses frères ou sœurs habitent encore Lauzes.

Brillant élève du collège Champollion de Figeac il se présenta à St-Cyr et fut reçu. Il en sortit, peu de temps avant la guerre, avec les épaulettes de sous-lieutenant.

On se souvient ici que vers fin août 1914 le lieutenant Couderc fut porté disparu. Pendant longtemps sa famille conserva quelque espoir. Hélas ! il fallut se rendre à l'évidence, le lieutenant Couderc, comme tant d'autres, a donné sa vie pour le salut de la France.

Nous renouvelons à Mme Vve Couderc et à toute la famille, nos bien sincères condoléances et nos félicitations pour les deux brillantes décorations posthumes dont a été l'objet le jeune officier. Puissent ces deux insignes, conservés pieusement, être un adoucissement à la cruelle douleur de la famille du cher disparu.

Limogne

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Rouffix, conseiller municipal, receveur ruraliste, en la personne de sa femme, décédée subitement à l'âge de 65 ans.

Nous adressons à M. Rouffix, à la famille, nos sincères condoléances.

Luzech

Grande fête sportive. — La Commission de la fête sportive qui sera donnée le 25 juin sous les auspices de l'U. S. L., de la Fanfare et de « l'Aviette » de l'E. P. S. a arrêté le programme suivant :

A 7 h., réveil en fanfare.

De 9 h. à 17 h. grand concours de tir à la carabine 6 mm. avec nombreux prix.

De 8 heures à 12 h. éliminatoires sur l'Avenue d'Exeldorunum. Courses : 50 m ; 100 m ; 800 m ; et 1.000 m. et 1.500 m ; Sauts en hauteur et en longueur avec élan ; sauts à la perche ; lancement du poids, du disque et du javelot.

A 15 h. défilé des Sociétés en ville ; finales des courses et sauts sur le terrain de jeux de l'E. P. S. ; mouvements d'ensemble ; pyramides.

Pendant l'exécution des mouvements la fanfare fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

A 17 h. 30 ; distribution solennelle des récompenses sur la Place du Canal ; Concert.

Les prix consistent en une médaille d'argent offerte par le Gouvernement de la République, des médailles de bronze offertes par M. le Ministre de la Guerre, des diplômes officiels du Ministre de la Guerre et de nombreux prix en nature.

A 21 h. ; grande fête de nuit ; grand bal champêtre.

Le prix des entrées sur le terrain de jeux est fixé à 1 franc.

Cette belle exhibition sportive ne manquera pas d'attirer un nombreux public qui se rappela du remarquable succès de la fête donnée l'an dernier à la même époque.

Castelfranc

Réinhumation. — Mardi a eu lieu la réinhumation du corps de notre regretté Baptiste-Victor Combes, mort au champ d'honneur.

Une foule considérable assistait à cette cérémonie. Les enfants des écoles, la municipalité, le Conseil municipal, les anciens combattants étaient au complet pour rendre le dernier hommage au vaillant enfant de Castelfranc.

Nous renouvelons à la famille nos sincères condoléances.

Cajarc

Conseil municipal. — Séance du 18 juin, présidence de M. Bramel maire. La séance est ouverte à 17 heures.

Le Conseil adopte successivement sans discussion le budget supplémentaire de 1921, celui de 1922 et le budget primitif de 1923.

Il est prévu pour 1922 un crédit de 2000 fr. pour l'éclairage des rues, 1500 fr. pour une grille au monument.

Les demandes de la société sportive, de la société de chasse au sanglier et celle des Réformés et Mutués obtiennent les subventions.

M. le Maire fait remarquer que le produit des concessions au cimetière couvrira largement la part de la commune pour l'agrandissement qui sera incessamment entrepris.

Il est également prévu un crédit de 1500 fr. pour un concours agricole à Cajarc.

Parmi les recettes, figure la subvention de l'Etat pour le monument aux morts, 550 fr.

MM. Andrieu, Bétille, Pons et Mirabel sont chargés d'étudier le bail de l'ancienne école de filles proposé par M. Maillebiau.

M. Maillebiau fait observer qu'il serait

de plus grand intérêt pour la ville d'avoir un plan d'alignement pour toutes les rues. La question sera étudiée. Le conseil se réunit en comité secret pour question d'assistance et la séance est levée à 18 h. 40.

Nous constatons avec plaisir l'exactitude de nos conseillers pour assister aux séances et regrettons l'indifférence d'un public qui devrait se rendre compte que le garde n'a pas un képi quand il est de service.

Corn

Cambriolage. — Samedi soir, en rentrant de la foire d'Assier, M. Antoine Cavalié, du mas du Roudil, eut la très désagréable surprise de constater qu'en son absence un cambrioleur s'était introduit dans son habitation et lui avait dérobé une somme assez importante qu'il avait déposée dans une cachette dans l'un des locaux de la maison.

On suppose que, pour arriver à ses fins, l'audacieux malandrin a dû s'introduire dans l'immeuble par escalade et après avoir brisé un carreau de l'une des fenêtres du premier étage.

Prévenue de ces faits, la gendarmerie de notre brigade cantonale s'est rendue sur les lieux afin de procéder à une enquête.

Gourdon

Permis de chasse. — MM. les chasseurs de l'arrondissement de Gourdon sont priés de ne pas attendre les derniers jours qui précèdent l'ouverture de la chasse pour demander leur permis.

Les permis demandés la dernière semaine risqueront de ne pas pouvoir être délivrés pour le jour de l'ouverture.

Gignac

Fêtes des 24, 25 et 26 juin. — Les fêtes si réputées de la St-Jean revêtiront cette année-ci un éclat tout particulier.

Le Comité d'organisation a réussi à élaborer un très beau programme qui, sans nul doute, attirera dans notre commune de nombreux visiteurs et forains à qui le meilleur accueil sera réservé.

Coopérative du Syndicat Agricole. — A l'occasion des fêtes de la St-Jean et de la foire, la Coopérative du Syndicat Agricole commencera à fonctionner le samedi 24 juin.

MM. les membres adhérents du Syndicat pourront donc à partir de ce jour y faire leur achat.

Salvaz

Nos compatriotes à Paris. — M. Serres receveur de l'Enregistrement (2^e classe, huissiers à Paris, vient d'être nommé de 1^{re} classe (Assistance judiciaire). Nos félicitations.

Les fêtes des 29, 30 et 31 juillet. — Les jeunes gens de la classe de 1923 qui selon l'habitude sont tout désignés pour former le comité des fêtes annuelles de la Saint-Jacques, sont invités à se réunir, dimanche 25 juin, à la mairie de Salvaz à 14 heures, à l'effet de jeter les bases du programme des fêtes.

Nous sommes persuadés que l'entente entre jeunes gens sera vite faite et qu'il n'y aura aucun flottement, le concours de toutes les bonnes volontés étant indispensable pour assurer la réussite de notre fête patronale.

Paris, 11 h. 35.

Le Maréchal Lyautey en France

On croit que le Maréchal Lyautey débarquera à Marseille le 27 juin pour visiter l'exposition coloniale.

Il viendra à Paris dans les premiers jours de juillet.

Le traité franco-espagnol

De Madrid : La liste des concessions mutuelles de la France et de l'Espagne avant été signée hier soir, on croit que l'accord commercial franco-espagnol entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet.

Les Soviets exagèrent

De Londres : Le Times dit que le gouvernement des Soviets chargera la délégation russe à La Haye de réclamer la restitution des sommes déposées par le gouvernement du Tzar dans les banques étrangères.

D'après divers documents du Ministère des finances de l'Empire, 300 millions de roubles-or auraient été déposés dans les banques de Londres, 116 millions à Paris, 115 millions à Stockholm.

Les souverains italiens au Danemark

De Copenhague : Le roi et la reine d'Italie, accompagnés de M. Schanzer, Ministre des Affaires Etrangères, sont arrivés hier à Copenhague.

La santé du Bey de Tunisie

De Tunis : L'état de santé du Bey est désespéré. Il a perdu connaissance.

REMERCIEMENTS

Madame Benjamin PAUMÈS, née FAURÉ ; Monsieur Eugène PAUMÈS, receveur de l'Enregistrement et des Domaines ; Madame Eugène PAUMÈS ; Le docteur Firmin PAUMÈS ; Monsieur et Madame BOYÉ, née PAUMÈS, et leurs enfants ; Le docteur André PAUMÈS et Madame PAUMÈS ; Monsieur et Madame Paul CASSAN, née PAUMÈS, et leurs enfants ; Le Lieutenant PAUMÈS, chevalier de la Légion d'honneur, Madame PAUMÈS et leur fille.

Les familles PAUMÈS, FAURÉ, BALANDE, BOYÉ, CASSAN, BOULLÈRES, CORBIÈRE, BÉTIS, CAZEUX, GORSE et le personnel du Lycée

Remettent bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Benjamin PAUMÈS

Professeur au Lycée Gambetta
Officier de l'Instruction publique

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

Salvaz

ON DEMANDE

Dactylographe pour travail bureau
S'adresser au bureau du journal pour renseignements.

A VENDRE

UNE MAISON AVEC COUR

Située à Gourdon, boulevard Gambetta
Comprenant magasin, cinq pièces, grenier et cave
Convientrait particulièrement pour commerce
S'adresser à M. VAYSSIÈRES, Ecole Normale, CAHORS.

ETUDE DE M^r Charles AUBERTIN

Notaire à CAHORS
Successeur de M^r SOURDRILLE
64, boulevard Gambetta

VENTE

d'un

Fonds de Commerce

Premier avis

Suivant contrat reçu par Maître Charles AUBERTIN, notaire à Cahors, le vingt juin mil neuf cent vingt-deux, Madame veuve BOISSE, restauratrice, demeurant à Cahors, a vendu à Monsieur et Madame CALMON, demeurant à Cahors,

Le fonds de commerce d'hôtellerie qu'elle exploite à Cahors, Place Thiers, n^o 8, ensemble, l'enseigne, la clientèle, l'achalandage en dépendant, aux prix, charges et conditions indiqués audit contrat.

Domicile est élu pour les oppositions, à Cahors, en l'étude de Maître Charles AUBERTIN, notaire, boulevard Gambetta, 64.

Avant été donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909 les créanciers de la vendresse devront pour conserver leurs droits former opposition au paiement du prix, entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis : AUBERTIN.

ETUDE DE M^r Georges FONTANGES

Docteur en Droit
Avoûé à Figeac, Avenue de la Gare
Successeur de son père

EXTRAIT

DE

Jugement de séparation de Biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac (Lot) le quinze juin mil neuf cent vingt-deux, enregistré, au profit de Madame Jeanne-Amélie-Gabrielle DELPECH, sans profession, épouse de Monsieur Joseph-Armand-Léopold-Marie CERTES, ancien banquier, demeurant et domicilié avec son mari à Figeac,

Contre 1^o le dit Monsieur Joseph-Armand-Léopold-Marie CERTES, ancien banquier, demeurant et domicilié à Figeac ;

2^o Messieurs Ernest FAUGÈRE, avocat à Figeac et GOUINAU, expert-comptable demeurant et domicilié à Toulouse, tous deux pris en qualité de syndics définitifs de la faillite du dit Monsieur CERTES,

Il a été prononcé et a été domicilié que la séparation de biens a été prononcée entre les époux et que Maître LONGPUECH, notaire à Figeac, a été commis pour procéder à la liquidation des reprises de la dame Gabrielle CERTES, née DELPECH.

Pour extrait : Figeac, le vingt-un juin mil neuf cent vingt-deux.

G. FONTANGES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 30

ÉTRANGE FORTUNE

DE CUNISSET-CARNOT

VII

Il pensa alors à explorer les lieux, et, prenant une de ses bougies, il l'alluma. Mais sa lumière était comme une étoile perdue dans l'infini ; les ténèbres enserraient Pierre à quelques mètres dans tous les sens, il n'apercevait ni paroi, ni plafond.

Il regarda à ses pieds, mal assujettis sur ces branches dont de temps à autre un cassait, et lui faisait perdre l'équilibre... Effroyable vision... Il était debout sur un amoncellement de squelettes ! Ce qu'il avait pris pour du bois, c'étaient des ossements décharnés, des tibias, des fémurs, des côtes... Ces choses arrondies, c'étaient des crânes ! Il comprit... il était tombé dans les oubliettes de la Male Tour ! Une seconde fois le frisson fit claquer ses dents, une seconde fois ses cheveux se hérissèrent ! Mais il ne perdit pas connaissance ; au contraire, une profonde réaction se fit en lui, il avait touché le fond de l'horrible, il ne pouvait aller plus loin ! Et puis, l'énergie de sa jeunesse, de sa

vigueur, de son amour lutta pour lui ! Non, il ne voulait pas mourir, il tenait à la vie à cause de sa bien-aimée !

Il n'avait pas cette peur puérile des morts, des tristes débris qu'il foulait aux pieds, sinistres témoins des cruautés d'autrefois ; non, ce qui l'avait si fort effrayé, c'est qu'il avait soudain aperçu qu'il était perdu sans ressources, puisqu'il était dans un lieu dont on ne sort jamais ! Les oubliettes ! Ce nom évoquait en lui le souterrain fermé et sans espoir où la vie de celui qui y était jeté était oubliée à tout jamais ! Il était donc là, comme ceux qui l'y avaient précédé, comme ceux qu'il foulait aux pieds et dont les ossements se brisaient sous ses pieds ! Beaucoup d'entre eux étaient tombés dans cette fosse comme lui, en pleine jeunesse, en pleine vigueur, et s'ils ne s'étaient pas tués dans leur chute, la faim, l'horrible faim, lente, mais sûre, avait fait l'œuvre de la mort ! La Male Tour n'avait jamais rendu ses victimes, leurs cris n'avaient jamais franchi l'épaisseur de ses murs, ni percé les voûtes des souterrains. Et lui, dernier venu dans cette foule lugubre, il allait, après quatre cents ans de silence, troubler à son tour de ses cris d'agonie les échos de ces lieux aveugles et sourds ! Chère Solange, c'est donc là que devait aboutir tant d'espoir, tant de projets, tant d'heureuses visions !

Il commença d'explorer son cachot. Il marchait droit devant lui

pour chercher la paroi. Au troisième pas qu'il fit, son pied se posa non pas sur ces misérables ossements, mais sur un objet qui céda sous son talon. C'était sans doute ce qu'il avait déjà rencontré sous sa main ; il avait oublié cette cause de sa première et indicible terreur. Mais il n'était plus dans cet affaissement qui avait suivi sa chute ; il avait repris toute son énergie, il voulait vivre, puisqu'il aimait ! Il abaissa donc sa bougie pour éclairer l'objet. Hélas ! ce qui l'avait tant épouvanté, c'était l'infortuné Sam qui était tombé avec lui ; c'était sa soyeuse toison d'épave qui avait touché de la main à son réveil, ce qui l'avait si fort ému ! Sam s'était tâté dans sa chute. Pauvre camarade avec lequel Pierre avait passé tant de bons moments, qui le comprenait si bien, qui savait si bien lui montrer son intelligente affection, il ne verrait plus son œil si doucement fixé sur le sien pour deviner sa pensée ! Il ne viendrait plus appuyer sa tête contre la main du maître en demandant une caresse ! Et Pierre ne put s'empêcher de pleurer.

Et puis, il pleura un peu aussi sur lui-même. Renverrait-il jamais le jour, et plus jamais entendrait-il la douce voix de l'adorée ?